

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE LAVIOLETTE-SAINT-AURICE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2025

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 3 mars 2025 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Cinq (5) personnes assistent à cette assemblée.

Sont présents, monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, madame Marylène Ménard, conseillère, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et monsieur Clément Pratte, conseiller formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Martin Chaput directeur général et greffier-trésorier est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2025-03-024**

- 1. Ouverture de la séance ordinaire**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025**
- 4. Correspondances**
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Adoption de la liste des comptes
 - 5.2 Adoption du règlement numéro 865 – Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations
 - 5.3 Autorisation de transfert des dossiers de vente pour défaut de paiement de taxes
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Nomination d'un lieutenant au Service incendie
 - 6.2 Avenant – Entente intermunicipale relative au sauvetage hors route 2024-2026
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Adjudication d'un contrat – Fourniture et livraison d'un balai de rue de type compact
 - 7.2 Adjudication d'un contrat – Fourniture d'un camion neuf de style pick-up
 - 7.3 Adjudication d'un contrat – Asphaltage de la rue des Loups
 - 7.4 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils
 - 7.5 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement relatif à la circulation et au stationnement
 - 7.6 Adjudication d'un contrat – Services professionnels
- 8. Hygiène du milieu**

- 9. Santé et bien-être**
 - 9.1 Commande de plants via l'Association forestière de la Vallée du St-Maurice
 - 9.2 Demande d'aide financière – Programme de subvention 4 500 bornes d'Hydro-Québec
- 10. Aménagement et urbanisme**
 - 10.1 Nominations au comité de démolition
- 11. Loisirs et culture**
 - 11.1 Demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications concernant les bibliothèques publiques autonomes
 - 11.2 Nomination d'une adjointe administrative au Service des bâtiments, parcs et espaces verts
- 12. Autres sujets**
- 13. Représentations**
- 14. Période d'information**
- 15. Période de questions**
- 16. Levée de la séance ordinaire**

Sur proposition de madame Marylène Ménard, appuyé par monsieur Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2025
2025-03-025**

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 a été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire.

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Duchemin, appuyé par madame Julie Régis et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. CORRESPONDANCES

P-01 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

**SUJET : RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 863 –
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
D'EMPRUNT NUMÉRO 849 DÉCRÉTANT DES
DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS**

Le directeur de l'accompagnement et des finances municipales nous informe que le règlement numéro 863 modifiant le règlement numéro 849 décrétant des dépenses en immobilisations, par lequel le conseil décrète un emprunt de 916 000 \$ a été approuvé conformément à la loi.

P-02 Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

SUJET : OCTROI D'UNE SUBVENTION

Le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs nous informe que la Municipalité a obtenu une subvention de 98 169 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2024.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**5.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES
2025-03-026**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur Clément Pratte et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes soumise pour approbation qui totalise une somme de 58 918,99 \$ pour l'année 2024 et une somme de 721 899,71 \$ pour l'année 2025 et d'autoriser la trésorière adjointe à les payer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**5.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 865 – RÈGLEMENT
D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATIONS
2025-03-027**

Règlement numéro 865 décrétant une dépense de 1 340 000 \$ et un emprunt de 1 340 000 \$ pour diverses dépenses en immobilisations.

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec.

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné par monsieur Jacques Trépanier à la séance ordinaire du conseil municipal du 3 février 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

Considérant que tous les membres du conseil municipal ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier a présenté le projet de règlement avant son adoption par rapport à sa portée, son coût, le mode de financement, de paiement et de remboursement de celui-ci.

En conséquence, il est proposé par monsieur Clément Pratte, appuyé par madame Julie Régis et résolu que le règlement numéro 865, règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations, soit adopté sans changement par rapport au projet de règlement déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**5.3 AUTORISATION DE TRANSFERT DES DOSSIERS DE VENTE
POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES
2025-03-028**

Considérant l'article 1022 du *Code municipal du Québec* relatif à la vente et à l'adjudication des immeubles pour non-paiement des taxes municipales.

En conséquence, il est proposé par madame Marylène Ménard, appuyé par monsieur Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité :

- que soit approuvé l'état des taxes impayées pour les années 2023 et postérieures, tel que soumis;
- que monsieur Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à transmettre l'état des taxes à la MRC des Chenaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

**6.1 NOMINATION D'UN LIEUTENANT AU SERVICE INCENDIE
2025-03-029**

Considérant que dans l'objectif de compléter la structure du Service incendie de la Municipalité, il est requis de procéder à la nomination d'un lieutenant.

Considérant la recommandation de monsieur Yves Landry, directeur du Service incendie.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur Clément Pratte et résolu à l'unanimité que monsieur Maxime Quirion, soit promu à titre de Lieutenant au Service incendie de la Municipalité et que cette nomination soit sujet à une probation de six (6) mois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6.2 AVENANT – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU
SAUVETAGE HORS ROUTE 2024-2026
2025-03-030**

Considérant que la MRC des Chenaux a conclu une entente intermunicipale relative au sauvetage hors route avec les municipalités locales, incluant Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Considérant que l'article 4 de ladite entente se doit d'être modifié pour être adapté à la réalité des services incendie locaux.

Considérant que l'article 4 sera remplacé par le texte suivant :

« La couverture du territoire en matière de sauvetage hors route s'établit comme suit :

L'équipe de sauvetage NORD de Notre-Dame-du-Mont-Carmel desservira les municipalités de :

- Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
- Saint-Luc-de-Vincennes;
- Saint-Maurice.

L'équipe de sauvetage SUD de Sainte-Geneviève-de-Batiscan desservira les municipalités de :

- Batiscan;
- Champlain;
- Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
- Saint-Stanislas;
- Saint-Narcisse;
- Saint-Prosper-de-Champlain.

Considérant que le comité de sécurité incendie de la MRC des Chenaux recommande la proposition de modification.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Trépanier, appuyé par madame Marylène Ménard et résolu à l'unanimité que la Municipalité adopte l'avenant à l'entente intermunicipale relative au sauvetage hors route 2024-2026 et que monsieur Luc Dostaler, maire et monsieur Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente entre la Municipalité et la MRC des Chenaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 ADJUDICATION D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN BALAI DE RUE DE TYPE COMPACT 2025-03-031

Considérant l'appel d'offres public pour la fourniture d'un balai de rue de type compact.

Considérant la seule soumission reçue à cet effet, telle que ci-dessous :

Cubex Ltée	382 169,16 \$
------------	---------------

Considérant que le soumissionnaire est conforme au devis de soumission.

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Duchemin, appuyé par monsieur Clément Pratte et résolu à l'unanimité que la soumission de « Cubex Ltée » soit acceptée pour la somme de 382 169,16 \$ taxes incluses, le tout tel que décrit au devis de soumission.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2 ADJUDICATION D'UN CONTRAT – FOURNITURE D'UN CAMION NEUF DE STYLE PICK-UP 2025-03-032

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un camion neuf de style pick-up qui a été transmis à six (6) soumissionnaires.

Considérant les deux (2) soumissions reçues à cet effet, telles que ci-dessous :

Lessard Buick Chevrolet GMC	78 322,70 \$
St-Onge Ford	75 844,41 \$

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Duchemin, appuyé par Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que la soumission de « St-Onge Ford » soit acceptée pour la somme de 75 844,41 \$ taxes incluses, le tout tel que décrit au devis de soumission.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**7.3 ADJUDICATION D'UN CONTRAT – ASPHALTAGE DE LA RUE DES LOUPS
2025-03-033**

Considérant l'appel d'offres public pour l'asphaltage de la rue des Loups.

Considérant les cinq (5) soumissions reçues à cet effet, telles que ci-dessous :

Eurovia Québec construction	159 815,25 \$
Construction et Pavage Boisvert	149 859,56 \$
Groupe Colas Québec inc.	136 743,32 \$
Roxboro	214 000,00 \$
Construction et Pavage Portneuf inc.	132 060,51 \$

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Trépanier, appuyé par monsieur Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que la soumission de « Construction et Pavage Portneuf inc. » soit acceptée pour la somme de 132 060,51 \$ taxes incluses, le tout tel que décrit au devis de soumission.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

Monsieur Daniel Duchemin donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil, un règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

7.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

Monsieur Jacques Trépanier donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil, un règlement relatif à la circulation et au stationnement.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

7.6 ADJUDICATION D'UN CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS 2025-03-034

Considérant que les pluies diluviennes de l'ouragan Debby, en août 2024, ont causés différents dégâts et bris aux infrastructures municipales.

Considérant les besoins de la Municipalité pour la réalisation d'études hydrauliques, de relevés topographiques et de conception de plans et devis pour la réfection de la chaussée à certains endroits ainsi qu'au remplacement de quatre ponceaux ayant été affectés sur le territoire de la Municipalité.

Considérant la disponibilité de la firme Pluritec et que l'offre reçue s'avère intéressante.

Considérant que la Municipalité respecte les règles de passation de contrat prévu au règlement numéro 769 sur la gestion contractuelle, pour un contrat pouvant être conclu de gré à gré, comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 du *Code municipal du Québec*.

Considérant le soumissionnaire conforme.

En conséquence, il est proposé par madame Julie Régis, appuyé par monsieur Clément Pratte et résolu à l'unanimité que la soumission de « Pluritec » soit acceptée pour la somme de 118 050 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9.1 COMMANDE DE PLANTS VIA L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LA VALLÉE DU SAINT-MAURICE 2025-03-035

En conséquence, il est proposé par madame Julie Régis, appuyé par monsieur Clément Pratte et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction des communications à commander des plants via l'Association forestière de la Vallée du St-Maurice, dans le cadre du MAF 2025 et d'assurer la gestion du projet en lien avec la distribution des plants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE
SUBVENTION 4 500 BORNES D'HYDRO-QUÉBEC
2025-03-036**

Considérant l'existence du Programme d'aide financière d'Hydro-Québec pour l'installation des 4 500 bornes de recharge pour les municipalités du Québec.

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel souhaite installer minimalement quatre bornes simples et/ou doubles en bordure de rue et dans différents stationnements municipaux au cours de l'année.

Considérant l'opportunité de profiter du programme d'aide financière pour l'installation de bornes de recharge sur rue et dans un stationnement municipal.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel d'offrir des endroits et des espaces pour faire la recharge de véhicules électriques afin d'offrir un meilleur service de recharge et d'avoir une image environnementale verte.

En conséquence, il est proposé par madame Marylène Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur du Service des bâtiments, parcs et espaces verts à déposer une demande dans le cadre du Programme des 4 500 bornes et si la demande est retenue, s'engager à faire :

- Signer le renouvellement de l'entente de partenariat avec Hydro-Québec pour le déploiement des bornes de recharge du Circuit électrique.
- Signer l'entente de contribution financière du Programme des 4 500 bornes.
- Acheter les bornes de recharge auprès du fournisseur de bornes du Circuit électrique.
- Installer les bornes de recharge et soumettre les pièces justificatives dans les douze mois suivant la réception de la lettre de confirmation de la subvention.
- Prévoir les équipes techniques et les sous-traitants nécessaires pour mettre en œuvre le projet.
- Assumer les coûts d'installation des bornes de recharge dépassant le montant de la subvention.
- Maintenir chaque borne de recharge dans un bon état de fonctionnement, et ce, pendant une durée minimale de cinq ans après leur mise en service.
- Payer les frais annuels de gestion globale des équipements.
- Prendre en charge les frais d'entretien et de réparation des bornes au besoin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 NOMINATIONS AU COMITÉ DE DÉMOLITION 2025-03-037

Considérant le règlement numéro 837 – Règlement relatif à la démolition d'immeubles.

Considérant que la Municipalité est tenue de former un comité, renouvelable annuellement, formé de trois membres du conseil municipal chargé d'étudier et d'autoriser ou refuser les demandes présentées.

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Duchemin, appuyé par monsieur Clément Pratte et résolu à l'unanimité que les personnes suivantes soient nommées comme membres du comité de démolition :

NOMS	TERME
Monsieur Jacques Trépanier	1 an
Madame Julie Régis	1 an
Madame Marylène Ménard	1 an

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS CONCERNANT LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2025-03-038

Il est proposé par madame Julie Régis, appuyé par monsieur Clément Pratte et résolu à l'unanimité :

- que la Municipalité adresse la présente résolution au ministère de la Culture et des Communications (MCC) afin d'obtenir une aide financière dans le cadre des projets de développements des collections pour les bibliothèques publiques autonomes;
- que la Municipalité s'engage à autofinancer la totalité du projet incluant la part correspondant à la subvention du MCC;
- que monsieur Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel les documents à cette fin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.2 NOMINATION D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU SERVICE DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS 2025-03-039

Considérant les besoins au Service des bâtiments, parcs et espaces verts.

Considérant la recommandation de monsieur Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier et de monsieur François Lemire, directeur du Service des bâtiments, parcs et espaces verts.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que madame Karyn Blais soit nommée comme adjointe administrative au Service des bâtiments, parcs et espaces verts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. AUTRES SUJETS

Aucun point.

13. REPRÉSENTATIONS

Aucune représentation.

14. PÉRIODE D'INFORMATIONS

Les membres du conseil fournissent des informations aux citoyens sur divers sujets de la Municipalité en regard de leurs responsabilités et dossiers respectifs.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens s'adressent au conseil municipal relativement à certains sujets et ils reçoivent des réponses à leurs questions.

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2025-03-040**

Il est proposé par madame Julie Régis, appuyé par monsieur Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 20h19.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

S/ _____
Maire

S/ _____
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

S/ _____

Maire
